

# BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE – SESSION 2016

## SÉRIE : SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION SPÉCIALITÉ : GESTION ET FINANCE

### ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ

Ce dossier comporte des éléments de corrigé à l'attention des correcteurs. Plusieurs questions appellent des réponses rédigées de la part des candidats. Seules les idées clés sont proposées, de manière schématique, pour permettre une approche ouverte des réponses des candidats.

#### Barème global sur 120 points

Nota : il est rappelé que le nombre de points annoncés dans le sujet constitue un engagement incontournable vis-à-vis des candidats. Le barème fourni respecte cette contrainte et doit s'appliquer à tous, sauf indications complémentaires données, lors des corrections, sur décision nationale.

### PREMIÈRE PARTIE

#### DOSSIER 1 – INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT

##### A – L'acquisition du nouveau matériel informatique

**1. Calculer le coût d'acquisition des nouveaux ordinateurs.**

Coût d'acquisition = Prix d'achat – Remise + Frais d'installation = 3 900 – 78 + 300 = 4 122 €.

**2. Indiquer les conditions de tarif et de paiement obtenues par la SARL Auboïs auprès du fournisseur Matinfo.**

Au niveau du tarif : obtention d'une remise de 2 % (78 €). Pour le règlement, obtention d'un délai de paiement de 30 jours (1 mois).

**3. Préciser en quoi ces conditions obtenues présentent des avantages pour la SARL Auboïs.**

La remise entraîne une diminution du coût d'acquisition et donc un amoindrissement des besoins de financement.

Le délai de paiement donne à la SARL le temps d'attendre des rentrées de trésorerie futures avant le paiement. Cela peut permettre d'éviter un découvert bancaire momentané.

**4. Présenter l'écriture comptable de la facture V03654 au journal de l'entreprise.**

15/11/2015

2183	Matériel informatique	4 122,00	
44562	TVA déductible sur immobilisation	824,40	
404	Fournisseur d'immobilisation		4 946,40
	<i>Facture V03654 – Société Matinfo</i>		

**5. Cette écriture modifie-t-elle le résultat de l'entreprise ? Justifier la réponse**

Cette écriture ne modifie pas le résultat de l'entreprise car aucun compte de charge ou de produit n'a été utilisé.

## B – Le contrôle du compte bancaire

### 6. Analyser le rapprochement bancaire figurant en annexe 4 :

#### a. Expliquer le problème concernant le chèque n°4879873 ?

L'entreprise a commis une erreur sur le montant du chèque : elle a enregistré un montant de 3 564,28 € au lieu de 3 546,28 € soit 18 € de trop.

#### b. Pourquoi le virement EDF n°87 est-il mentionné sur l'état de rapprochement ?

Le virement EDF de 1 321 € a été enregistré par la banque le 25/11/15, mais l'entreprise ne l'a pas encore enregistré (décalage dans les dates), il faut donc l'enregistrer dans la comptabilité.

### 7. Justifier les montants et les comptes utilisés dans les écritures de l'annexe 5.

Il est nécessaire d'enregistrer dans le compte banque les montants qui se trouvent dans l'état de rapprochement.

D'après l'état de rapprochement le compte banque doit être débité de 18 € pour corriger l'erreur sur le chèque n° 4879873 adressé au fournisseur Rabot. Lors de l'enregistrement du paiement le compte 401056 – fournisseur Rabot a été débité en trop de 18 €, il faut donc le créditer pour ce montant.

D'après l'état de rapprochement le compte banque doit être crédité de :

- 1 321,00 € pour le paiement du fournisseur EDF, en contrepartie le compte 401123 fournisseur EDF doit être débité.
- 22,00 €, il s'agit du montant TTC des frais de tenue de compte, en contrepartie il faut constater la charge en débitant le compte 627000 – services bancaires et la TVA en débitant le compte 445660 – TVA déductible sur ABS.

### 8. Indiquer le montant et la nature du solde du compte banque de la SARL Auboïs au 30 novembre 2015 après rapprochement bancaire. Interpréter ce solde.

Le compte 512100 Crédit agricole dégage un solde débiteur de 4 591,27 € (solde rapproché). Cela signifie que l'entreprise dispose d'un montant de 4 591,27 €.

### 9. Le choix de l'autofinancement pour le financement des ordinateurs est-il pertinent ? Justifier la réponse et proposer, si nécessaire, une solution envisageable.

L'entreprise dispose d'un montant sur le compte banque de 4 591,27 €. Le montant de l'investissement s'élève à 4 946,40 € qu'il faudra verser au fournisseur le 15 décembre. Si d'autres rentrées de trésorerie ne sont pas prévues avant cette date, l'entreprise se trouvera en situation de découvert bancaire. De plus il est risqué de ne pas garder un fond de trésorerie disponible pour faire face aux futures échéances.

Le comptable pourrait réaliser un budget de trésorerie pour prévoir l'équilibre de la trésorerie. L'entreprise pourrait négocier un report d'échéance ou contracter un emprunt pour financer tout ou partie de l'investissement.

**A – Les apports du PGI**

**1. L'utilisation du PGI dispense-t-elle Monsieur Pierre Pairo de réaliser un inventaire physique ? Justifier la réponse.**

Non, car l'entreprise a l'obligation légale d'effectuer un inventaire physique au moins une fois par an. De plus Pierre Pairo doit comparer régulièrement les stocks réels avec les informations fournies par le PGI (des stocks peuvent être abimés, volés...)

**2. Indiquer comment l'entreprise peut sécuriser l'accès au système d'informations de l'entreprise.**

Afin de sécuriser l'accès au système d'informations de l'entreprise, il faut pour chaque utilisateur attribuer :

- un nom d'utilisateur (unique) (login)
- un code d'accès (confidentiel) (mot de passe).

**3. Expliquer et justifier les droits d'accès dont disposent :**

**- Pierre Pairo, responsable des achats, de la fabrication, des stocks ;**

Pierre Pairo dispose de tous les droits (Interrogation, Création, Modification, Suppression) sur les modules achats et production dont il est responsable comme indiqué dans la présentation. Il n'est pas partie prenante dans les processus de paie, vente et administration mais, en tant qu'associé, il est normal qu'il ait accès à l'ensemble des informations (\*), c'est pourquoi il détient le droit d'interroger ces modules.

(\* ) puisqu'il s'agit d'une SARL (*non exigé*)

**Mme Aurore, comptable ;**

À ce titre, outre la comptabilité au sens étroit, elle traite la paie (pour générer les écritures afférentes) et a donc besoin de détenir l'ensemble des droits sur ces deux modules pour être en mesure de réaliser les opérations courantes mais aussi mettre à jour les paramètres. Elle n'intervient pas sur les achats, les ventes ni l'administration. Cependant, elle peut avoir besoin de consulter certaines informations pour réaliser les contrôles comme le contrôle documentaire (en ce qui concerne les achats et les ventes : cohérence entre bon de commande, de livraison, facture, paiement),

**- M. Gepetto, chef de chantier.**

Modules ventes, production et achats : il a besoin de consulter les informations mais n'a pas la responsabilité, donc de pouvoir décisionnaire : il ne dispose que des droits d'interrogations (il ne pourra pas procéder à des modifications) ; il n'est pas partie prenante aux autres processus et n'y a donc pas accès.

## B – Les stocks en fin d'exercice

### 4. Justifier les numéros des comptes utilisés, en annexe 7, pour le stock de bois et le stock de fenêtre standard.

L'entreprise étant industrielle, elle achète des matières premières, les transforme et vend des produits finis. Le compte de stock de bois est le 310100 car il s'agit d'une matière première. Le compte de stock de fenêtre standard est le 355800 car il s'agit d'un produit fini.

### 5. Indiquer à quoi correspond le stock de bois au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et celui au 31 décembre 2015

Le stock de bois au 01/01/2015 correspond à la valeur du stock initial, celui existant à l'ouverture de l'exercice 2015 (ou à la clôture de l'exercice précédent au 31/12/2014).

Le stock du 31/12/2015 est le stock final à la clôture de l'exercice.

### 6. Préciser l'objectif des écritures de l'annexe 8

Ces écritures de mise à jour des stocks consistent à sortir (annuler) la valeur du stock initial (SI) de début d'exercice et à enregistrer la valeur du stock final (SF) de fin d'exercice afin de donner une image fidèle de la situation économique au 31 décembre 2015. Également de respecter le principe d'indépendance des exercices.

*Un seul argument exigé.*

### 7. La SARL Aubois a-t-elle l'obligation d'enregistrer ces écritures ? Justifier la réponse.

Ces écritures se rattachent au principe d'indépendance des exercices, les variations de stocks permettent de ne faire apparaître dans le compte de résultat que les produits réalisés et les charges consommées au cours de l'années. L'entreprise est donc tenue de les enregistrer. De plus elles contribuent à faire apparaître dans les comptes annuels les valeurs réelles des stocks au 31 décembre 2015 et participe ainsi à la présentation d'une image fidèle des comptes.

*Un seul argument exigé.*

### 8. Présenter l'écriture d'inventaire au 31 décembre 2015 relative au stock de bois endommagé.

		31/12/2015	
681730	Dotation aux dépréciations des stocks	500,00	
391000	Dépréciation stock de MP		500,00
	<i>Dépréciation bois endommagé</i>		

### 9. Que doit faire le comptable de la dépréciation existante sur le lot de charnières vendu ? Justifier la réponse.

Le comptable doit reprendre la dotation pour dépréciation de 120 € enregistrée au 31/12/2014 car elle est devenue sans objet (les charnières ayant été vendues).

### 10. Préciser quelle (s) valeur (s) du stock de bois figurera (ont) dans le bilan du 31 décembre 2015.

Le stock final figurera dans le bilan au 31/12/2015 (image fidèle) pour une valeur de 4 850 € en valeur brute moins la dépréciation de 500 € soit une valeur nette de 4 350 €.

## DOSSIER 3 – L'ANALYSE FINANCIERE

### 1. Indiquer pourquoi la marge commerciale, qui figure dans le tableau des SIG (annexe 10), est nulle.

La société a une activité industrielle. Elle n'achète pas des marchandises pour les revendre. Elle n'a donc pas d'activité commerciale donc pas de marge commerciale.

### 2. Calculer et justifier l'évolution du coût du personnel en 2015.

Coût du personnel fin 2014 = 198 000 + 81 000 = 279 000 €

Coût du personnel fin 2015 = 212 000 + 87 000 = 299 000 €

On constate une augmentation de 20 000 €. Cette augmentation est logique puisqu'il a fallu embaucher un salarié en cours d'année pour assurer la diversification de l'activité.

### 3. Calculer la part du coût du personnel dans la répartition de la valeur ajoutée en 2014 et en 2015.

Coût / VA 2014 = 279 000 / 415 000 = 67,23 %

Coût / VA 2015 = 299 000 / 436 200 = 68,55 %

### 4. Calculer, pour 2015, les ratios de profitabilité figurant en annexe 11.

Taux de profitabilité	2015
Taux de marge brute d'exploitation : EBE/ CA	16,71 %
Taux de marge bénéficiaire : résultat net / CA	11,65 %
Taux de capacité d'autofinancement : CAF <sup>(1)</sup> / CA	14,41 %

### 5. Rédiger, en quelques lignes, un commentaire argumenté sur la situation de la SARL Aubois.

Augmentation des charges de personnel, des intérêts des emprunts et des dotations aux amortissements liés à la nouvelle activité débutée en 2015.

SIG : augmentation de la production de l'exercice, de la valeur ajoutée et plus modestement de l'EBE. Baisse du résultat d'exploitation, du RCAI et du résultat net.

La faible augmentation de l'EBE est due à l'embauche du nouveau salarié. La baisse du résultat d'exploitation s'explique par une forte augmentation des dotations aux amortissements liée à l'investissement. Cet investissement ayant nécessité un financement par emprunt, on constate également une baisse du résultat financier due à l'augmentation des intérêts.

Les taux de profitabilité ont baissé, néanmoins restent profitables. Ce n'est que la première année de la nouvelle activité, il semble donc normal qu'elle ne produise pas tous ses effets immédiatement.

### 6. Justifier par la méthode de calcul de votre choix le montant de la capacité d'autofinancement (CAF) 2015.

CAF 2015 = 133 700 + 540 – 1200 + 3000 – 8000 + 500 – 1300 – 12 000 = 115 240

CAF 2015 = 93 200 + 17 000 + 5000 - 760 – 200 – 4 000 + 5 000 = 115 240

*N'exiger qu'une seule méthode de calcul.*

## DEUXIÈME PARTIE

### Grille d'évaluation de la question de gestion

*Document à conserver par le correcteur*

L'évaluation de cette partie doit être faite d'une façon **GLOBALE (\*)**, à partir du nuage de **CROIX** ressortant de la grille ci-dessous.

<b>N° candidat :</b>					
<b>L'élève doit être capable :</b>		<b>TI</b>	<b>I</b>	<b>S</b>	<b>TS</b>
1	De raisonner en confrontant ses connaissances générales en gestion à des situations d'organisation				
2	D'examiner les conditions de transfert des méthodes, des techniques et des outils mobilisés, à d'autres contextes				
3	De rédiger une réponse synthétique, cohérente et argumentée				
Appréciation à reporter sur la copie :				Note  <b>/26</b>	

TI Très insuffisant

I Insuffisant

S Satisfaisant

TS Très satisfaisant

(\*) Il s'agit de dégager un profil :

- Les croix ne doivent pas être transformées en points,
- Il ne faut pas systématiquement attribuer la même importance aux 3 critères.

### **La rentabilité est-elle un indicateur pertinent et suffisant pour évaluer la réussite d'une activité dans une entreprise ?**

*La réponse peut s'articuler autour des points développés mais la structure n'est pas exigée. Le contenu ne doit pas être attendu de façon exhaustive. Valoriser tout argument et tout exemple concret issus de cette situation ou d'autres situations.*

*Programme de 1ère :*

*Thème 3 : Gestion et création de valeur*

*QG : comment la gestion d'une organisation contribue-t-elle à la création de différentes formes de valeur.*

*Thème 4 : Évaluation et performance*

*QG : Qu'est-ce qu'une organisation performante ?*

*Programme de terminale :*

*Thème 2: Analyser la situation de l'entreprise*

*QG : Qu'est-ce qu'une entreprise performante ?*

*Thème 3 : Accompagner la prise de décision.*

*QG : comment gérer la trésorerie pour faire face à ses engagements ?*

*QG : qu'apporte l'analyse des coûts à la prise de décision ?*

## Proposition de corrigé

Pertinence de l'analyse de la profitabilité :

- Une entreprise qui réalise du profit a davantage de chance de se pérenniser. Donc l'analyse est pertinente.
- Cela permet de suivre des indicateurs déterminants : VA, EBE, RE, RCAI et la CAF
- Cela permet de suivre également leurs évolutions dans le temps (comme pour la SARL Auboïs) et dans l'espace (comparaison avec d'autres entreprises du secteur)
- Un investissement se traduit généralement par une augmentation des dotations aux amortissements donc une diminution du résultat d'exploitation. Les entreprises industrielles sont davantage sujettes à des investissements importants lors de modification d'activité (acquisition d'outils de production différents) que des entreprises commerciales.
- Permet d'étudier l'impact des moyens de financement utilisés par l'analyse du RCAI. Quand l'entreprise emprunte, les intérêts augmentent et le RCAI diminue. C'est le cas dans l'entreprise Auboïs.
- Elle permet de suivre également l'évolution de la répartition de la valeur ajoutée entre certaines parties prenantes. Pour Auboïs, une part importante de la valeur ajoutée est absorbée par le personnel (68,55 %), ce taux a augmenté entre 2014 et 2015 du fait de l'embauche d'un ouvrier. Cet indicateur est plus important dans des entreprises industrielles employant beaucoup de personnel, que dans des entreprises commerciales.

Limite de l'analyse de la profitabilité :

- Les apports de la nouvelle activité n'apparaissent pas distinctement. Les résultats sont globaux et peuvent donc entraîner des erreurs d'analyse.
- Pour affiner les résultats obtenus, une entreprise industrielle comme Auboïs Comté pourrait mettre en place une comptabilité de gestion (méthode des coûts complets).
- Une analyse de la rentabilité est également nécessaire pour répondre aux attentes des associés. Dans le cas Auboïs les associés sont deux frères, la rentabilité peut ne pas être une priorité mais dans des structures plus importantes, voire cotées en bourse, cet élément est déterminant pour d'éventuels futurs apports en capital.
- De plus, même si l'entreprise réalise des profits, sa trésorerie doit être équilibrée. Une modification dans une entreprise entraîne toujours une modification de la structure financière. Cette méthode ne donne pas d'indication sur la trésorerie. La mise en place d'un budget de trésorerie et l'analyse fonctionnelle du bilan sont nécessaires en parallèle.
- L'analyse de la profitabilité est une analyse interne qui ne tient pas compte des évolutions possibles du marché. Une veille informationnelle est donc également nécessaire.
- Dans l'analyse de la profitabilité en 2015 de la SARL Auboïs les données prennent en compte la situation actuelle (démarrage d'une nouvelle activité complémentaire) et ne fournissent pas d'informations sur l'évolution potentielle dans les années futures.